



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA LETTRE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Lettre n°71 - avril 2021

Éditorial

Comme je le rappelais dans la précédente lettre de la sécurité routière, les restrictions exceptionnelles des déplacements en 2020 ont impacté les chiffres de l'accidentalité sur l'ensemble du territoire.



Désormais, une présentation des données de 2019, année "avant la crise" plus propice à la comparaison, figurera dans la lettre. Ceci m'amène au premier constat : une hausse globale de l'accidentalité en mars 2021, par rapport à mars 2020 (16 accidents corporels de plus) et mars 2019 (10 de plus). À l'inverse, le premier trimestre s'achève avec une baisse des victimes graves, ramenées de 42 en 2019 à 30 en 2021. Certes, la poursuite de mesures limitant le trafic peut prolonger cette tendance, mais à ce jour, le nombre de tués est identique à celui de 2019 et supérieur à celui de 2020. Nous déplorons quatre décès en avril. Alcool, malaise, refus de priorité, déportation sur la file opposée, perte de contrôle du véhicule... tous ces facteurs ont provoqué ces drames de la route. Je ne peux que rappeler l'importance d'être vigilant, dans les trajets privés, comme dans les trajets à caractère professionnel. J'appelle d'ailleurs tous les employeurs à profiter des journées de la sécurité routière au travail, du 17 au 21 mai, à sensibiliser leurs collaborateurs, afin que tous adoptent un comportement responsable.

Bonne route, en toute sécurité !

Emilia Havez, Directrice de cabinet,
cheffe de projet sécurité routière
Préfecture de la Vienne

VRAI/FAUX

Les risques routiers professionnels

En 2019, en France, 406 personnes sont décédées sur les routes lors d'un déplacement lié au travail. Quel est le vrai du faux ?

1. Trois quarts des personnes tuées lors d'un trajet lié au travail l'ont été sur un trajet domicile-travail.
2. Un quart des cas de personnes tuées en domicile-travail sont des usagers de deux-roues motorisés.
3. Dans la Vienne, près de 40 % des accidents corporels impliquent un usager en déplacement domicile-travail ou professionnel.
4. Les accidents routiers du travail sont la cause des arrêts de travail les plus longs.
5. Environ 1500 entreprises françaises se sont engagées pour favoriser la sécurité de leurs salariés sur la route.
6. Le comité social et économique (CSE), instance représentative du personnel n'est pas concerné par les questions de sécurité routière au travail.

RÉPONSES EN PAGE 2

VRAI/FAUX (réponses)

1. **Vrai.** 295 personnes ont été tuées lors d'un trajet domicile-travail en 2019*. Le trajet entre le domicile et le lieu de travail doit être le plus direct possible. À titre exceptionnel, certains détours peuvent être acceptés (exemple : si le détour est effectué dans le cadre d'un covoiturage régulier, ou de façon habituelle pour des motifs d'ordre familial, comme un arrêt à la crèche, à l'école, etc.).

2. **Faux.** Ils représentent 37 % des personnes tuées en domicile-travail, alors que ce mode n'est utilisé que dans 2 % de ces trajets*.

3. **Vrai.** Ils représentent 38% au plan national et 37 % dans la Vienne*.

4. **Vrai.** En moyenne, ils durent 10 jours de plus que pour les autres victimes d'accidents du travail.

5. **Vrai.** Au travers de la signature d'une charte du respect de 7 engagements : « Nous limitons aux cas d'urgence les conversations téléphoniques au volant. Nous prescrivons la sobriété sur la route. Nous exigeons le port de la ceinture de sécurité. Nous n'acceptons pas le dépassement des vitesses autorisées. Nous intégrons des moments de repos dans le calcul des temps de trajet. Nous favorisons la formation à la sécurité routière. Nous encourageons les conducteurs de deux-roues à mieux s'équiper ».

Liste complète : <https://www.securite-routiere.gouv.fr/employeurs-engages/liste-des-employeurs-engages>

6. **Faux.** Dans les entreprises de plus de 11 salariés, la délégation du personnel au CSE contribue à promouvoir la santé, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail dans l'entreprise et réalise des enquêtes en matière d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ou à caractère professionnel.

*données 2019 Observatoire national interministériel de la Sécurité routière / Observatoire départemental de la sécurité routière



BILAN DE L'ACCIDENTALITÉ

	Mars 2019	Mars 2020	Mars 2021		Janv. à mars 2019	Janv. à mars 2020	Janv. à mars 2021	
Accidents	12	6	22	+16	47	47	62	+15
Tués	0	1	3	+2	8	8	6	-2
Blessés	12	8	31	+23	70	70	77	+7
Dont blessés hospitalisés	4	4	13	+9	28	28	24	-4

Les modifications profondes des conditions de trafic au cours de l'année 2020, en raison de la crise sanitaire ont impacté les chiffres de l'accidentalité. Pour cette raison, une double comparaison est présentée, avec les données 2020 et celles de 2019, année précédent la crise sanitaire.

ACTUALITÉS

Contrôle routier : opération sécurité des mobilités

Du 23 au 26 avril, les effectifs de gendarmerie de la Vienne, avec le concours de la DREAL (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) ont mené une opération zonale de sécurité des mobilités. Impulsée par la Région de Gendarmerie Nouvelle Aquitaine, elle se focalisait sur les aires de service des autoroutes et du réseau national.

Au-delà des infractions graves génératrices d'accident, toutes les formes de délinquance empruntant la route ont été recherchées (ESI, fraude documentaire, contrebande, terrorisme...).

Les motards de la gendarmerie ont effectué des contrôles vitesse, alcool et stupéfiants. 34 infractions génératrices d'accidents ont été relevées.



Appel à projets numériques

Des idées d'utilisation du numérique au service de la sécurité routière ? Le pôle sécurité routière de la préfecture de défense et de sécurité de la zone Sud-Ouest, chargé de l'animation régionale des acteurs de l'État en charge de la sécurité routière, lance un appel à projets. Quel que soit le sujet choisi par le porteur de projet, le projet retenu devra impérativement proposer :

- soit une action à destination de publics cibles via des usages numériques (action « clés en main ») ;
- soit l'acquisition d'un outil digital moderne et innovant à l'appui d'une proposition d'action (menée ensuite par les services du pôle).

Tous les dossiers doivent être déposés avant le 10 mai 2021.

Informations :

<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/appele-a-projets-regional-securite-routiere-pour-a12337.html>



BILAN DES INFRACTIONS DU MOIS



53

Alcool



390

Vitesse



152

Priorités



42

Stupéfiants



101

Retraits de permis

ACTEUR DU MOIS

Capitaine Christophe LARUE, IDSR, Armée de Terre

Depuis combien de temps et pourquoi êtes-vous impliqué dans la sécurité routière ?

Ayant occupé durant de nombreuses années au sein des armées la fonction d'officier prévention routière, c'est tout naturellement qu'en 2001 j'ai intégré l'équipe en cours de constitution des IDSR de la Vienne. Après quelques jours de formation au niveau régional, notre nouvelle équipe d'IDSR ainsi constituée a réalisé ses premières séances d'informations, et participé aux enquêtes REAGIR*.

La sécurité routière est une de mes priorités. En ma qualité de formateur en secourisme, j'insiste sur le volet essentiel : la prévention. Je sensibilise les personnes sur les comportements accidentogènes et j'illustre cela par des exemples concrets dans le domaine des secours. Cela permet d'insister sur les situations et conséquences auxquelles, tout un chacun peut se retrouver confronté. L'accident n'arrive pas qu'aux autres et une seconde d'inattention suffit pour bouleverser à jamais des vies. Aborder les secours et la prévention me permet de renforcer auprès de l'auditoire le message : plus que jamais « Nous sommes tous responsable », c'est tout sauf une banalité.

Une action de sécurité routière vous tient-elle particulièrement à cœur ?

Il y en a beaucoup ! Néanmoins trois actions se détachent. La première, l'opération carton jaune. Elle amène une sensibilisation extrêmement forte des personnes après une infraction routière. Les différents ateliers permettent en effet d'expliquer les erreurs fréquentes commises, de rectifier les inexactitudes et d'apporter des connaissances (somnolence au volant, distances de freinages, équipement du véhicule, comportements à risques...). La deuxième action est le « Tribunal pas banal ». Cette action menée auprès des lycéens permet, par l'intermédiaire d'un procès fictif, de les sensibiliser sur les conséquences de la conduite sous l'empire de substances psychoactives. Enfin la dernière action qui me tient particulièrement à cœur est axée sur la formation complémentaire des nouveaux IDSR, notamment la familiarisation aux techniques et l'appropriation des outils pédagogique.

*Le programme REAGIR (Réagir par des enquêtes sur les accidents graves et par des initiatives pour y remédier) a été lancé en mai 1983. L'objectif du gouvernement était de réduire en cinq ans d'un tiers les risques d'accident.



AGENDA

31 MAI AU 4 JUIN

Représentations de théâtre interactif "Cocktails à gogo"



Pour tout complément d'information sur la lettre de la Sécurité Routière :
www.vienne.gouv.fr
pref-securite-routiere@vienne.gouv.fr

